

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOUCHET

CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2020 à 20 heures 30
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de Bouchet (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Bouchet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel AVIAS, Maire.

Présents : Jean-Michel AVIAS, Gilles BROCHENY, Patricia BARTHEZ, Catherine MIGLIORI, Anthony FERRER, Sophie ROY, Alain DESTELLE, Heicke NICKEL, Françoise PEYROUSE.

Absents : Henri PELOURSON, Max FESCHET

Absente excusée, Marjorie BASSE

Marjorie BASSE donne procuration à Catherine MIGLIORI

Secrétaire de séance : Sophie ROY

Début de séance : 20h37

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 30.01.2020
- Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal au 31.12.2019.
- Approbation des comptes administratifs au 31.12.2019.
- Réfection totale de la toiture de l'Abbaye : sollicitation du soutien financier de l'Etat et du Département

En préambule, Monsieur le Maire donne lecture d'un discours dans lequel il remercie les élus qui ont œuvré tout au long de ce mandat à ses côtés. Il rappelle qu'une équipe avait été élue et que malgré les contraintes de chacun, un important travail a été effectué dans l'intérêt général de la Commune. Il remercie donc les élus et les agents pour le travail accompli durant ce mandat.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu du précédent conseil du 30 janvier 2020 à l'approbation des membres du Conseil.

Aucune remarque n'étant observée le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

OBJET: Compte de gestion 2019 Budget Général

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion, budget général, dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET: Compte de gestion 2019 budget assainissement

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion est régulière

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget et de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion, budget assainissement, dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote des comptes administratifs au 31.12.2019

Monsieur le Maire fait une présentation, avec support power point, du compte administratif de la commune, sur le budget général :

Dans un premier temps les dépenses de fonctionnement sont détaillées :

Les dépenses à caractère général ont été contenues malgré une augmentation des fluides (eau, fuel, gazoil, électricité).

La maîtrise de la masse salariale a permis une bonne évaluation des dépenses afférentes qui subissent une augmentation des charges (caisses de retraites, IRCANTEC, CNRACL), une prise en compte du glissement vieillesse et technicité du personnel et le remplacement des agents en arrêt maladie, pour garantir une continuité du service public, notamment en service périscolaire.

La récente Entente concernant l'enfance jeunesse, notamment les ALSH, n'a pas permis à ce jour de réceptionner le coût de l'année complète. Monsieur le Maire sera vigilant à ce poste afin de maintenir le service à un coût raisonnable pour la commune. Une année complète sera nécessaire pour évaluer au plus juste le coût de ce service, suite à l'extension de l'Entente.

Monsieur le Maire note que les subventions aux associations ont augmentées et rappelle que la municipalité met tout en œuvre pour leur apporter son soutien.

Enfin, il rappelle les emprunts qui pèsent sur le budget général, soit encore 10 emprunts en 2019 en précisant qu'aucun de ces emprunts n'a été effectué depuis 2014.

La dette par habitant, à population constante est donc de 530€ au 31/12/2019.

Les recettes de fonctionnements sont ensuite détaillées :

Les produits des impôts et taxes sont en dessous des montants pourtant donnés par la DDFIP à l'élaboration du budget primitif. Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé aux

services concernés pour en connaître les raisons. La réponse attendue permettra de comprendre et peut être d'anticiper davantage l'impact que pourrait avoir, en plus, la suppression de la taxe d'habitation.

Les dotations avaient été budgétisées sensiblement en baisse pour rester prudent lors de l'élaboration du budget général, d'où une bonne surprise de recettes supplémentaires.

Une baisse des dépenses a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 273.022,55€ sur l'exercice.

Concernant la partie investissement, Monsieur le Maire présente tout d'abord les dépenses :

Ces dépenses reprennent pour partie les montants budgétisés sauf pour les travaux non encore clôturés, comme les enfouissements de la route de Visan, l'étude pour le devenir de l'Abbaye, le columbarium (en cours de réalisation) ou enfin le Pôle de Services Publics, dépenses qui sont reportées sur l'exercice 2020.

Ont été réalisés : le panneau lumineux d'information, l'achat d'un camion pour le service technique, la finalisation du restaurant scolaire avec notamment l'équipement en mobilier et vaisselle, le chauffage de la salle des associations à l'Abbaye, la poursuite de l'équipement numérique de l'école du Bosquet enfin, des panneaux et équipement de voirie.

Les recettes quant à elles étaient déjà connues lors de l'élaboration du budget primitif, car il s'agit en majorité des soutiens financiers des institutions partenaires (Etat, Département, Région) sur les gros projets d'investissements. Monsieur le Maire informe que les subventions prévues pour le pôle de Services Publics sont acquises et donc en report sur l'exercice 2020.

Les recettes d'investissements sont donc supérieures aux dépenses et pour la première fois depuis 6 ans, il est dégagé un excédent d'investissement sur l'exercice, qui, cumulé avec le déficit de 2018 est porté à 12.029,37€.

Les élus se disent satisfaits de ces résultats. Des projets d'envergure ont été réalisés, d'autres sont engagés avec un financement acquis et le résultat final reste positif. Le travail accompli a été rigoureux et a porté ses fruits.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement :

Les dépenses de fonctionnement, dont les dépenses à caractère général sont en augmentation en partie expliquée par un réajustement de la mise à disposition du personnel et du matériel du budget général au budget assainissement.

Les recettes de fonctionnement sont aussi en augmentation par une augmentation des nouveaux branchements. En revanche la redevance est moindre car toute l'année n'a pas, à ce jour été perçue par la commune. Suez, via la SAUR, délégataire du RAO, s'emploie à récupérer

la partie non encore versée pour la reverser en partie à la commune, d'où le décalage de recette.

La section de fonctionnement dégage néanmoins un excédent de 17.834,69€

Enfin, la section d'investissement du budget assainissement se détaille comme suit :

Les 4 emprunts restants représentent encore 59,53% des dépenses d'investissement. Des travaux sur canalisations en bord d'Hérein, également, génère une section d'investissements laissant apparaître un déficit de 11.405,03€.

Le conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement qui sont arrêtés aux chiffres suivants :

Budget principal :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes :	1.212.387,06		
	Dépenses :	939.364,51	Excédent :	273.022,55
Report excédentaire 2018		154.866,91	Excédent Total :	427.889,46
<u>Investissement</u> :	Recettes :	754.710,57		
	Dépenses :	594.356,20	Excédent :	160.354,37
Déficit 2018 reporté :		172.825,00		
Restes à réaliser du budget 2019 à reporter en 2020 :				
	Dépenses :	563.500,00		
	Recettes :	588.000,00	Excédent :	24.500,00
			Excédent global 2019 :	12.029,37

L'excédent général du budget principal de l'exercice 2019 est arrêté à :	+ 612.743,83
Le déficit global du budget précédent 2018 était de :	-- 172.825,00
Le résultat de clôture est arrêté à la somme de :	+ 439.918,83

Budget assainissement :

Fonctionnement :	Recettes :	111.505,18		
	Dépenses :	93.670,49	Excédent :	17.834,69
Investissement :	Recettes :	46.027,88		
	Dépenses :	57.432,91	Déficit :	11.405,03

L'excédent du budget assainissement de l'exercice 2019 est arrêté à : 6.429,66

L'excédent global du budget précédent 2018 était de : 311.448,91

Le résultat de clôture est arrêté à la somme de : + 317.878,57

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les comptes de gestion des budgets de la Commune relatant les exercices budgétaires 2019, établis par le Trésorier, Comptable de la Commune, et retraçant les résultats de clôture des exercices 2019

Considérant que les comptes administratifs de la Commune, établis par l'ordonnateur, et retraçant les résultats de clôture des exercices 2019 se trouvent en concordance avec les comptes de gestion

Après délibération, en l'absence du Maire, Patricia BARTHEZ, Adjointe au Maire, fait procéder au vote : des comptes administratifs, du budget général et du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les comptes administratifs, du budget général et du budget assainissement.

OBJET : Réfection de la toiture de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'Abbaye de Bouchet est propriété de la commune depuis 2005. Depuis cette date, il n'y a pas eu de travaux structurants entrepris. L'emprunt pour l'acquisition pèse encore sur le budget de la commune et les difficultés financières de la commune n'ont pas permis jusqu'ici d'entreprendre une réfection.

Cependant, les dégradations subies par ce bâtiment au fil des années ont entraîné une détérioration importante de la toiture et à ce jour, des poutres ont cédé sur l'ouest du bâtiment et la partie des coursives sous toiture menace de s'effondrer également.

Aussi, il est urgent de prévoir des travaux de réfection totale de la toiture de ce bâtiment.

Ces travaux devront également faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme qui est en cours d'instruction.

Différents professionnels ont été contactés afin de rendre un devis conforme aux prescriptions du service de l'Architecte des Bâtiments de France.

Compte tenu des estimations des travaux qui devront être engagés, nous sollicitons le concours de l'Etat et du Département pour une aide au financement et à la sauvegarde de ce patrimoine historique et culturel.

Il est donc nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention et Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Désignation	Recettes	taux	Dépenses
Réfection de la totalité de la toiture Montant HT			183.265,00
DETR	45.816,25	25%	
DEPARTEMENT	54.979,50	30%	
Commune	82.469,25	45%	
	183.265,00	100%	183.265,00

Il est rappelé que l'Abbaye est un lourd héritage pour la commune et au-delà des capacités financières d'une commune comme Bouchet, tant pour l'entretien que pour son exploitation. Monsieur DESTELLE en convient et Mme BARTHEZ précise qu'étant un bien communal, il est une obligation pour la Commune d'assurer son entretien.

Monsieur le Maire précise que l'engagement a été pris à l'acquisition et que l'emprunt qui cours jusqu'en 2030, et qui pèse sur les finances de la Commune, concerne uniquement l'acquisition mais en aucun cas son entretien et/ou son exploitation.

Madame MIGLIORI confirme que ce bien avait été acheté sans projet.

Monsieur DESTELLE rappelle tous les efforts faits au niveau des finances de la Commune, et dit qu'il serait dommage que tout soit employé dans l'entretien de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches, pour la réalisation de ces travaux notamment l'autorisation d'urbanisme et la procédure de marché public.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal

